

SIG Contrat Soleil

Vous souhaitez installer une centrale solaire sur votre toit sans investir. SIG s'occupe de tout pour que vous deveniez producteur et consommateur d'énergie photovoltaïque avec SIG Contrat Soleil.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit d'une relation pérenne entre vous et SIG dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque. Vous devenez un acteur visiblement engagé dans le développement des nouvelles énergies renouvelables en toute tranquillité.

SIG investit. Elle installe et exploite votre installation photovoltaïque. La centrale produit de l'énergie solaire et vous la consommez en achetant l'équivalent de la production au tarif SIG Vitale Soleil pendant 25 ans.

Vos avantages

- Vous n'avez aucun investissement à faire.
- Vous ne vous souciez de rien : de l'étude de projet, en passant par l'installation, sans oublier la maintenance, SIG s'occupe de tout.
- Vous consommez l'énergie produite par l'installation au travers de SIG Vitale Soleil (tarif consultable sur www.mieuxvivresig.ch) et vous êtes exempté (pour les kWh concernés) des frais d'utilisation du réseau et des PCP (Prestations dues aux collectivités publiques).
- Vous avez une démarche cohérente vis-à-vis des énergies renouvelables et votre engagement est visible.
- Vous devenez propriétaire de la centrale solaire à l'échéance du contrat.

Les étapes de votre projet

Visite de votre Chargé de Clients



1 mois

Étude préliminaire avec visite technique de nos ingénieurs pour la première analyse de faisabilité



2-3 mois

Étude détaillée confirmant la faisabilité de la construction de la centrale solaire photovoltaïque, signature du contrat et démarrage des travaux



6-8 mois

Construction de la centrale, mise en service et consommation - au travers de SIG Vitale Soleil - des premiers kWh produits

Les conditions techniques à remplir

L'installation doit être d'une capacité de production supérieure à 20 kW_c, c'est-à-dire environ 150 m² de panneaux solaires. Votre toit est neuf ou a été rénové dans les 5 ans ou considéré comme tel par une expertise. L'étude technique doit confirmer la faisabilité et la viabilité économique du projet.

